

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 13 avril 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **13 avril 2026 à 19 h.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroux, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
M. Jean Duhaime, conseiller
Mme Catherine Bussièrès, conseillère
M. Daniel Labbé, conseiller
M. Dominic Gamelin, conseiller

EST ABSENT :

M. Yves Plante, conseiller

Mme Guylaine Dancause, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Pascal Théroux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et débute la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 19 h.

26-04-93

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire et les conseillers ayant reçu chacun une copie de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-04-94

4. **Adoption, sans lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2026.**

La greffière-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2026.

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du Conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2026, tel que présenté par la greffière-trésorière.

26-04-95

5. **Recommandation du Comité de sélection concernant l'appel d'offre professionnel public en ingénierie pour le remplacement du poste de pompage principal (eaux usées).**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux de remplacement du poste de pompage Principal pour les eaux usées;

CONSIDÉRANT que ce contrat s'inscrit au *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028*;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 4 mars 2026, cinq (5) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite;

CONSIDÉRANT qu'un Comité s'est rencontré afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres et ce, pour chacune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe de prix soit ouverte ;

CONSIDÉRANT que les résultats des soumissions se détaillent comme suit:

| Firme | Prix (taxes incluses) | Pointage final | Rang |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------|------|
| Stantec Experts-Conseils Ltée | 119 344,05 \$ | 10,05 | 1 |
| Apex Expert Conseil inc. | 109 916,10 \$ | 9,00 | 2 |
| Pluritec Ltée | 135 671,65 \$ | 8,11 | 3 |
| Shellex Groupe Conseil | N/A | N/A | N/A |
| Enerco Groupe Conseil | N/A | N/A | N/A |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la Municipalité recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « Stantec Experts-Conseils Ltée ».

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Stantec Experts-Conseils Ltée tel que recommandé par le comité de sélection.

26-04-96

6. Munys - Renouvellement de la licence pour 2026.

CONSIDÉRANT qu'une licence est nécessaire pour le fonctionnement du logiciel « Munys » pour l'administration générale ;

CONSIDÉRANT que cette licence doit être renouvelée à chaque année ;

CONSIDÉRANT que le montant de la licence est de 373.67 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-670 « Fournitures de bureau - ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-04-97

7. MRC Nicolet-Yamaska - Frais de déplacement pour le service d'inspection municipale et le service d'incendie pour la période de janvier à mars 2026.

CONSIDÉRANT que suite à l'entente avec la MRC Nicolet-Yamaska, la Municipalité s'engage à payer les frais de déplacement pour les services d'inspection municipale et du service de la prévention incendie faite au nom et pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que les frais de déplacement pour l'inspection municipale pour cette période sont de 158.45 \$ et que les frais de déplacement pour le préventionniste sont de 23.50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 181.95 \$ pour la totalité de ces frais de déplacement ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-610-00-310 « Déplacements urbanisme » et au poste budgétaire 02-220-00-999 « autre incendie » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution

26-04-98

8. **Techni-Consultant Inc. – Paiement de la facture pour la préparation du devis de services professionnels pour le remplacement du poste de pompage principal (eaux usées).**

CONSIDÉRANT que de Techni-Consultant Inc. offre ses services pour la préparation du devis de services professionnels pour le remplacement du poste de pompage principal;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 2 736.41 \$ taxes incluses représentant 100% d'avancement pour les travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-03-411 « Poste principal – TECQ 24-28 » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-04-99

9. **Techni-Consultant Inc. – Paiement de la facture pour la pondération et le comité de sélection des soumissions reçues pour le remplacement du poste de pompage principal (eaux usées).**

CONSIDÉRANT que de Techni-Consultant Inc. s'est occupé de la pondération et du comité de sélection suite à l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 1 356.71 \$ taxes incluses représentant 100% d'avancement pour les travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-03-411 « Poste principal – TECQ 24-28 » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-04-100

10. **De l'étincelle à la flamme – Paiement de 50% de la facture pour le spectacle des cracheurs de feu lors du Grand Événement SFDL en scène du 3 juillet prochain.**

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet, il a été convenu d'engager des cracheurs de feu ;

CONSIDÉRANT que l'acompte à payer pour ce spectacle représentant 50% de la facture est de 959.79 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussières

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-04-101

11. **Marie-Claude Parenteau, designer graphique – Paiement de la facture pour les images et le visuel du projet de « pumtrack ».**

CONSIDÉRANT qu'afin de bien préparer notre demande de subvention, il a été convenu de demander un montage de photos/images à joindre à notre dossier ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 252.95 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'Affecter au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels - ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-04-102

12. **P2K Athletik – Paiement de la facture pour l'achat de 2 supports mobiles pour patinage. (Subvention Loisir Centre-du-Québec).**

CONSIDÉRANT que par suite de la subvention reçue il est prévu d'acheter divers équipements sportifs pour la Nic-Yam ;

CONSIDÉRANT que la facture pour l'achat de 2 supports mobiles pour patinage totalise 793.33 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Appuyé par la conseillère Catherine Bussières
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'achat de cet équipement ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-40-639 « Nic-Yam - Entretien » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-04-103

13. **GRT Design – Paiement de la facture pour la création du concept et du visuel du Grand Événement SFDL en scène du 3 juillet prochain.**

CONSIDÉRANT qu'afin d'avoir une bonne visibilité pour la préparation des activités du 3 juillet prochain, le Conseil a décidé d'engager une firme spécialisée dans ce genre d'événements ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 312.50 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'Affecter au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels - ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-04-104

14. **Ronald Rivet – Entériner la dépense pour l'acompte de la location d'un taureau mécanique dans le cadre du Grand Événement SFDL en scène du 3 juillet prochain.**

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet, il a été convenu de louer un taureau mécanique ;

CONSIDÉRANT que l'acompte à payer pour ce spectacle est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-04-105

15. Bélangier Sauvé, Avocats – Paiement de la facture pour 1 dossier.

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélangier Sauvé offre ses services professionnels en matière municipale ;

CONSIDÉRANT que des services juridiques ont été rendus pour le dossier 3366 / 27 pour un montant total de 880.45 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussières

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 « Services juridiques avocats » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-04-106

16. COGESAF (Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François) – Paiement pour l'adhésion 2026-2027.

CONSIDÉRANT que le COGESAF (Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François) est présentement en période de renouvellement des adhésions pour l'année 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l'avant des solutions durables et à travailler avec nous à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour un membre régulier est au coût de 75.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-04-107

17. Dossier de M. Jean-Luc Lorion (9467 1468 Qué. Inc.) – Autorisation municipale pour appuyer la demande faite à la CPTAQ.

CONSIDÉRANT que la demande concerne l'aliénation d'une superficie d'environ 2.04 hectares correspondant au lot 5 290 033 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une entreprise acéricole en activité ce qui faciliterait son activité et permettrait d'augmenter légèrement son nombre d'entailles et d'amener sa propriété à plus de 42 hectares ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée permettrait la consolidation du terrain du demandeur qui peine à installer sa tubulure adéquatement entre ses divers lots de part et d'autre du lot visé par la demande ;

CONSIDÉRANT que les sols de classe 2 présentent de limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation ;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole est maintenue ;

CONSIDÉRANT que l'UPA Centre-du-Québec ne s'oppose pas à cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal de Saint-François-du-Lac appuie la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ.

26-04-108

18. Techni-Consultant Inc. – Offre de service pour le bilan d'économie de l'eau potable (SQEEP) pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT que de Techni-Consultant, offre ses services professionnels pour un accompagnement pour le suivi et le bilan de la Stratégie d'économie d'eau potable 2025-2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ledit mandat s'élèvent au montant de :

Pour 2025 : 4 593.26 \$

Pour 2026 : 4 886.44 \$

Pour 2027 : 5 116.39 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels - Adm » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-04-109

19. **Techni-Consultant Inc. – Offre de service pour le plan municipal de gestion des actifs (PGA-eau).**

CONSIDÉRANT que de Techni-Consultant, offre ses services professionnels pour un accompagnement pour le plan de gestion des actifs en eau (élaboration, démarche et politique) ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ledit mandat s'élèvent au montant de 19 718.21 \$ taxes incluses et s'étaleront jusqu'en 2028 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussières

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « PGA-EAU – TECQ 24-28 » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-04-110

20. **Les Entreprises Clément Forcier - Nettoyage des rues pour le printemps 2026.**

CONSIDÉRANT que tous les printemps, la Municipalité retient les services d'un entrepreneur pour procéder au nettoyage des rues du village;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Clément Forcier ont offert leur service de balai mécanique avec opérateur pour un prix de 135.00 \$/heure, avec surcharge de carburant s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Clément Forcier ont également offert leur service de laveuse de rues avec opérateur pour un prix de 115.00 \$/heure, avec surcharge de carburant s'il y a lieu et de la location de la pompe pour 270.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER le contrat aux Entreprises Clément Forcier.

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-521 « Entretien de chemins » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-04-111

21. **Demande d'installation eau/égout pour une nouvelle résidence au 3A, rue Blondin pour M. Serge Lajoie.**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que M. Serge Lajoie demande à la Municipalité d'être raccordé à l'aqueduc et aux égouts pour sa nouvelle propriété du 3A rue Blondin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussières

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Saint-François-du-Lac accepte la demande de M. Serge Lajoie ;

D'AUTORISER Denis Allard, inspecteur municipal, à effectuer les travaux ;

QUE tous les frais soient à la charge du requérant, soit le coût de l'entrée d'eau fait par la firme spécialisée, l'installation du compteur et autres frais imprévisibles, s'il y a lieu ainsi que le branchement aux égouts.

26-04-112

22. Fin de probation de la nouvelle technicienne comptable – Mme Sylvie Traversy.

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie Traversy a été nommée au poste de technicienne comptable par la résolution numéro 26-02-52, et que sa période d'essai de trois (3) mois se terminera le 02 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 13 avril 2026, le Conseil municipal doit prendre une décision, quant à l'engagement permanent de Mme Sylvie Traversy ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Catherine Bussières

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ENGAGER Mme Sylvie Traversy comme employée et technicienne comptable de la Municipalité de Saint-François-du-Lac et ce, à temps plein ;

D'OFFRIR la participation à l'assurance collective offerte par l'employeur après la fin des 3 mois de probation requis.

26-04-113

23. Projet de loi numéro 22; Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives – Abrogation de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et urbanisme.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

CONSIDÉRANT que les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT que cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

CONSIDÉRANT que l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

CONSIDÉRANT le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

CONSIDÉRANT que l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la *Déclaration de réciprocité* signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi n^o 22, *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives* sans un article abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que la municipalité de Saint-François-du-Lac demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi no 22 abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;

Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission;

Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, M^{me} Geneviève Guilbault, au député M. Donald Martel représentant la circonscription de Nicolet-Bécancour à l'Assemblée nationale et à la Fédération Québécoise des municipalités.

26-04-114

24. FRR – volet 2 (Fonds région et ruralité) – Autorisation donnée à Guylaine Dancause ou Josée Bussièrès de signer l'entente de développement territorial du fonds Régions et Ruralité.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire demander une aide financière dans le cadre du FRR-Volet 2 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit désigner une personne responsable et signataire du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER Guylaine Dancause ou Josée Bussièrès à signer au nom de la
Municipalité de Saint-François-du-Lac tous les documents relatifs à cette
demande.

26-04-115

**25. Canot Kayak Québec - Autorisation donnée à Guylaine Dancause de
signer la demande d'aide financière.**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire demander une aide financière
dans le cadre du soutien financier pour les accès payables afin d'aménager un
quai flottant adapté pour la descente de la « Route Bleue » pour remplacer celui
existant qui était désuet ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit désigner une personne
responsable et signataire du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER Guylaine Dancause à signer au nom de la Municipalité de Saint-
François-du-Lac tous les documents relatifs à cette demande.

26-04-116

**26. Conseil Québécois du Loisir – Renouvellement de l'adhésion de Josée
Bussièrès pour l'année 2026.**

CONSIDÉRANT que Josée Bussièrès désire renouveler son adhésion au Conseil
Québécois du Loisir pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que la facture pour l'adhésion totalise 51.55 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Adhésion à des associations »,
les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

27. Correspondances générales

28. Affaires nouvelles

29. Rapport des comités

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-04-117

30. Comptes à payer

| COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2026 | | |
|--|--|-----------------|
| CH # | FOURNISSEURS | MONTANT |
| 9921 | Accommodeur St-François (Essence - mars) | 1 390.84 |
| 9922 | Les Entreprises Normand Verville (Batteries pour sorties de secours et système d'alarme) | 435.42 |
| 9923 | Éric Organde (Spectacle de blues acoustique solo le 15 mai 2026) | 300.00 |
| 9924 | Fabrienne Farley (Honoraires Étude soumissions-poste de pompage principal) | 112.50 |
| 9925 | Fonds de l'information foncière (Droits de mutation - Mars) | 102.00 |
| 9926 | Gaz Propane Rainville (Chauffage garage) | 529.98 |
| 9927 | G.I. Logo Inc (3 chandails, 10 casquettes, 9 cagoules, broderie pour Voirie) | 1 084.18 |
| 9928 | Kevin Joyal (Déneigement dernier versement, 3e versement de 3) | 2 491.10 |
| 9929 | Vis tes rêves (2 sessions de cours de yoga de 8 semaines) | 1 287.72 |
| 9930 | REM Transport (Raccompagnement d'un citoyen lors de la panne d'électricité) | 25.00 |
| | TOTAL DES CHÈQUES | 7 758.74 |
| COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT | | |
| 4571 | ADN Communication (Alertes municipales mars) | 436.93 |
| 4572 | Aquatech (Contrat de base - mars) | 3 290.58 |
| 4573 | Avensys Solutions (Renouvellement 1 an - service des données 2026) | 1 586.66 |
| 4574 | Olivier Bourbeau (Allocation cellulaire - avril) | 60.00 |
| 4575-4578 | Buropro Citation (Fournitures de bureau et copies) | 768.42 |
| 4579-4580 | Josée Bussièrès (Allocation cellulaire Avril et frais de déplacement Mars) | 338.22 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 4581 | Catherine Bussièrès (Déplacement rencontre MADA MRC Nicolet) | 51.12 |
| 4582 | La Capitale assurance (Assurances collectives - Avril) | 3 772.59 |
| 4583 | CDEDQ (10 compteurs d'eau) | 4 716.39 |
| 4584 | Conseiller Forestier Roy (Versement mouches noires Janv. Févr. Mars) | 47 523.13 |
| 4585 | Cloudli Communications (Téléphones pour tous les édifices - avril) | 423.49 |
| 4586-4589 | Guylaine Dancause (Cellulaire Mars-Avril et frais déplacement Mars) | 291.64 |
| 4590-4591 | Nadine Desmarais (Alloc cell. avril et remboursement accompagnement d'un citoyen - panne électrique) | 40.00 |
| 4592 | EMCO Corporation (Pièces pour borne fontaine) | 1 134.60 |
| 4593-4596 | Location équipements Raydan(Remplissage de propane, huile, nettoyant à batterie) | 422.40 |
| 4597-4598 | Étiquette PME (Impression de 1050 bulletins spéciaux) | 1 184.24 |
| 4599-4600 | Eurofins Environex (Analyses d'eaux usées et eau potable - Mars) | 1 210.68 |
| 4601 | FQM Assurances (Assurances pour la voiturette) | 14.17 |
| 4602-4603 | Gimatech électrique (Installation d'un panneau pour la génératrice) | 2 316.20 |
| 4604-4605 | Hydro-Québec (Éclairage public village et paroisse - mars) | 788.26 |
| 4606-4607 | Ju Houle distributeur (Asphalte froide) | 885.30 |
| 4608 | Hélène Latraverse (Allocation cellulaire avril) | 30.00 |
| 4609-4610 | Logesco informatique inc. (Renouv. service sauvegarde, batterie garage, configuration) | 2 872.40 |
| 4611 | Métro (Eau, lait, café, achats pour atelier culinaire, goûter pour rencontre) | 1 123.65 |
| 4612 | MRC (Quote-part 2026, 1er versement de 3) | 65 234.14 |
| 4613-4629 | Patrick Morin (Pièces et accessoires) | 1 260.01 |
| 4630 | Jean Péloquin (Allocation cellulaire avril) | 30.00 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

| | | |
|---------------------------|--|-------------------|
| 4631 | Pompes JP (Les) (Location d'une pompe - poste principal) | 1 327.19 |
| 4632 | Purolator (Frais de poste) | 23.69 |
| 4633 | Quadient Canada ltd (Location compteur postal) | 189.96 |
| 4634-4638 | Régie incendie (5 interventions des pompiers: 12, 16, 28 mars et 5 avril) | 8 603.62 |
| 4639 | Régie I.A.E.P. (Quote-part - Avril) | 18 598.84 |
| 4640 | R.G.M.R Bas St-François (Quote-part 2026, 4e versement de 12) | 19 122.91 |
| 4641 | Sanixel (Papier hygiénique, papier à mains, sacs à déchets, manches de moppe) | 888.37 |
| 4642-4643 | Sogetel (Internet Usine ,Centre Communautaire et Bureau Municipal- Avril) | 178.10 |
| 4644 | Techni-Consultant (Accompagnement règlements en urbanisme - Rés.25-03-52) | 1 356.71 |
| 4645 | Telus (Cellulaire Denis - Avril) | 91.87 |
| 4646 | Théroux Pascal (Frais de déplacements MRC N-Y et Metro Drummondville durant la panne électrique) | 99.36 |
| 4647 | Sylvie Traversy (Allocation cellulaire Avril) | 30.00 |
| | TOTAL | 192 315.84 |
| COMPTES DÉJÀ PAYÉS | | |
| CH # | FOURNISSEURS | MONTANT |
| 9908 | AHMOV (Don à l'Association de Hockey Mineur des Villages, rés.26-03-75) | 300.00 |
| 9909 | Autobus Bélisle (Transport pour centre d'amusement ZUKARI avec Pierreville et Odanak,rés.26-03-72) | 977.29 |
| 9910 | Coopérative nationale de l'information Indépendante (Avis public, rés.26-03-65) | 919.80 |
| 9911 | CRECQ (Demande d'adhésion 2026-2027, rés.26-03-84) | 50.00 |
| 9912 | Philippe Tremblay Musicien/Chanteur (Soirée du 3 juillet 2026, 50% de la facture,rés.26-03-74) | 2 586.94 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 9913 | Les Productions Chose Bine (Spectacle du 6 juin 2026, 50% de la facture,rés.26-03-73) | 574.88 |
| 9914 | Spec-Tech inc.(Feux d'artifices - Fête Hivernale 07 février Rés.26-03-68) | 1 724.63 |
| 9915 | Sports-Inter Plus(Équip. pour Nic-Yam,801.23\$ à payer,rés.26-03-66, 298.88\$ déjà payé,rés.26-03-67) | 801.23 |
| 9916 | Voitures M. Bouchard et filles (Achat d'une voiturette, rés.26-03-64) | 8 450.66 |
| 9917 | Société canadienne des postes (Distribution du bulletin spécial Budget 2026) | 158.39 |
| 9918 | ÉCO MP INC (Quote-part 2026, 1er versement de 4) | 6 872.06 |
| 9919 | annulé (Facture déjà payée) | 0.00 |
| 9920 | Meubles André Beaulieu (Achat congélateur/réfrigérateur pour Local 374) | 1 068.12 |
| 4561 | Bélanger Sauvé, avocats (Honoraires services professionnels, rés.26-03-71) | 1 458.14 |
| 4562 | Hydro-Québec (Électricité Bureau Municipal - Mars) | 1 464.74 |
| 4563-4566 | Sogetel (Internet usine ,centre communautaire et bureau - avril) | 396.44 |
| 4567 | Cynthia Jobin (Achats de livres pour la bibliothèque) | 296.46 |
| 4568 | Fabrique Saint-François-Xavier (Aide financière, 1er versement de 2) | 10 000.00 |
| 4569 | Jean Péloquin (Allocation cellulaire avril à décembre 2025) | 270.00 |
| 4570 | Groupe Audaz (Impression du journal Le Francilois) | 2 604.18 |
| PPA | Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - mars) | 14 234.48 |
| PPA | Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - mars) | 5 198.31 |
| PPA | RREMQ-Régime de retraite des employés municipaux du Québec (Cotisation Mars) | 4 375.44 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

| | | |
|-----|---|------------------|
| PPA | Visa Desjardins (Téléphone, logiciel, produits nettoyants, cadran poste, licences Microsoft activités Josée.) | 7 081.85 |
| | TOTAL DES CHÈQUES | 71 864.04 |
| | | |
| | DÉBOURSÉS MARS 2026 | |
| | Salaires Mars 2026 | 36 004.15 |
| | TOTAL DES DÉBOURSÉS | 36 004.15 |

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la Municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2026 ;

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2026 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la Municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

31. **Période de questions**

32. **Conclusion**

26-04-118

33. **Levée de la séance .**

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil
DE LEVER la séance à 19h35.

Pascal Théroux
Maire

Guylaine Dancause
Greffière-trésorière